

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



CORPORATE FINANCE

Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'INGlass

Le présent document relatif aux autres informations de la société INglass (ci-après « **INGlass** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** ») le 25 juin 2014, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité d'INGlass.

Le présent document complète la note d'information d'INGlass visée par l'AMF le 24 juin 2014, sous le numéro 14-329, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note d'information sont disponibles sur les sites Internet d'INGlass (www.inglass.it) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

INGlass
Via Piave, 4,
31 020 San Polo di Piave
Trévise, Italie.

Oddo Corporate Finance
12, boulevard de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09

Un communiqué sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	3
1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT INGLASS.....	4
1.1 DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL	4
1.2 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES	4
1.3 FORME SOCIALE.....	4
1.4 DUREE	4
1.5 OBJET SOCIAL	4
1.6 EXERCICE SOCIAL	4
2 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL.....	5
2.1 CAPITAL SOCIAL	5
2.2 FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS.....	5
2.3 DROITS DE VOTE	5
2.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL.....	5
2.5 CAPITAL	5
2.6 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	5
2.7 PACTES D’ACTIONNAIRES	6
2.8 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE	6
3 ADMINISTRATION, DIRECTION, CONTROLE.....	7
3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	7
3.2 FONCTIONNEMENT ET POUVOIRS DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	7
3.3 COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	8
LE COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET COMPOSE DE :	8
- MME FRANCESCA PETRIN	8
3.4 COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L’OFFRE	8
4 ACTIVITE D’INGLASS	9
4.1 ACTIVITE D’INGLASS	9
4.2 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	9
4.3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L’EXERCICE 2013.....	9
4.4 PERSPECTIVES DE L’EXERCICE EN COURS	9
4.5 FACTEURS DE RISQUES.....	9
5 DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	10
5.1 DONNEES EXTRAITES DES COMPTES CONSOLIDES DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013	10
5.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13
6 COMMUNIQUE PUBLIES DEPUIS LA PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS.....	15
6.1 COMMUNIQUE EN DATE DU 6 MAI 2014 RELATIF A L’ANNONCE DE LA SIGNATURE D’UN CONTRAT DE CESSON D’ACTIONS	15
6.2 COMMUNIQUE EN DATE DU 6 JUIN 2014 RELATIF A L’ACQUISITION PAR INGLASS DE 1.719.702 ACTIONS ERMO...	17
7 PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRESENT DOCUMENT.....	20

INTRODUCTION

Le présent document est établi par INglass SpA, société par actions de droit italien, au capital de 2.750.000 euros dont le siège social est situé Via Pave 4, 31020 San Polo di Piave, Italie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Trévise sous le numéro 01584400988 (ci-après l' « **Initiateur** » ou « **INglass** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée, visée par l'AMF le [24] juin 2014 sous le numéro [], (ci-après l' « **Offre** »)) qu'elle a initiée, visant la totalité des actions composant le capital de la société ERMO, société anonyme au capital de 2.860.004,76 euros, dont le siège social est sis zone artisanale, 53440 Marcillé la Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 316 514 553 (ci-après « **ERMO** » ou la « **Société** »), (ci-après les « **Actions** »).

Les actionnaires minoritaires ne représentant pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'ERMO, l'Initiateur a déclaré qu'il demanderait à l'AMF, à l'issue de la clôture de l'Offre, en application des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les Actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires. Cette procédure sera réalisée au prix de l'Offre, soit 13,56 euros par Action, net de tous frais.

Il est précisé que :

- l'Offre porte sur la totalité des Actions existantes de la Société non-détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, au prix de 13,56 euros par Action, soit 82.101 Actions et 93.031 droits de vote théorique, représentant 4,56 % du capital social et 2,81% des droits de vote.
- INglass détient, directement et indirectement via AURCA, à la date de la présente note, 1.719.702 actions ERMO représentant autant de droits de vote, soit 95,44% du capital et 97,19% des droits de vote théoriques¹.

Il est précisé que 1.719.702 actions ERMO ont été acquises le 6 juin 2014 par INglass, conformément à ce qui est exposé au paragraphe 1.2.1 de la note d'information de l'Initiateur, par acquisition hors marché.

Le projet de note d'information de l'Initiateur a été diffusé le 10 juin 2014 et est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'INglass (www.inglass.it).

Le projet de note d'information en réponse d'ERMO a été diffusé le 11 juin 2014 et est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'ERMO (www.ermo-group.com).

¹ Sur la base d'un capital composé de 1.801.803 actions représentant 3.312.803 droits de vote.

1.1 Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est INglass.

Le siège social d'INglass est situé Via Piave 4, 31020 San Polo di Piave, Italie.

1.2 Registre du Commerce et des Sociétés

INglass est immatriculée sous le numéro d'identification fiscale 01584400988 et au Répertoire Economique Administratif (REA) sous le numéro TV – 282585.

1.3 Forme sociale

INglass est une société anonyme de droit italien.

1.4 Durée

INglass a été constituée pour une durée de 60 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2050 (sauf prorogation ou dissolution anticipée).

1.5 Objet social

INglass a pour objet, directement ou indirectement, en Italie et dans tout autre pays :

- la conception et la fabrication de moules destinés à l'industrie plastique ainsi que tous objets et accessoires y afférents ;
- la réalisation de moulage par injection et d'activités d'usinage et toutes autres opérations connexes ;
- la fabrication et la commercialisation d'appareils d'injection devant servir aux systèmes de canaux chauds ;
- la fourniture de services d'ingénierie pour la fabrication de produits en matière plastique.

1.6 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1 Capital social

Le capital d'INGlass s'élève à 2.750.000,00 euros.

2.2 Forme et transmission des actions

Les 2.750.000 actions d'INGlass sont nominatives ou au porteur, toutes de même catégorie.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

2.3 Droits de vote

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions fixées par la loi et par les statuts.

2.4 Autres titres donnant accès au capital

Le capital peut être augmenté par des apports autres qu'en numéraire.

2.5 Capital

Le capital a été augmenté de deux millions d'euros (2.000.000 €), soit de sept cent cinquante mille euros (750.000 €) à deux million sept cent cinquante mille euros (2.750.000 €), par émission de deux millions (2.000.000) d'actions d'un euro (1 €) de valeur nominal chacune. Cette augmentation de capital a été décidée par le Conseil d'administration du 28 mai 2010, consécutivement à l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2010 autorisant l'émission d'actions gratuites.

2.6 Répartition du capital et des droits de vote

A la date du 30 mai 2014, la répartition du capital et des droits de vote de la Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	En % du capital et des droits de vote
Deimos Srl ²	1.523.500	58,4 %
873740 Ontario Inc. ³	660.000	24 %
Ramandolo Immobiliare Srl ⁴	418.000	12,2 %
M. Tiziano Boscarìol	104.500	3,8 %

² Deimos Srl est une société de droit italien contrôlée directement par M. Maurizio Bazzo

³ 873740 Ontario Inc. est une société de droit canadien contrôlée par un trust de droit canadien

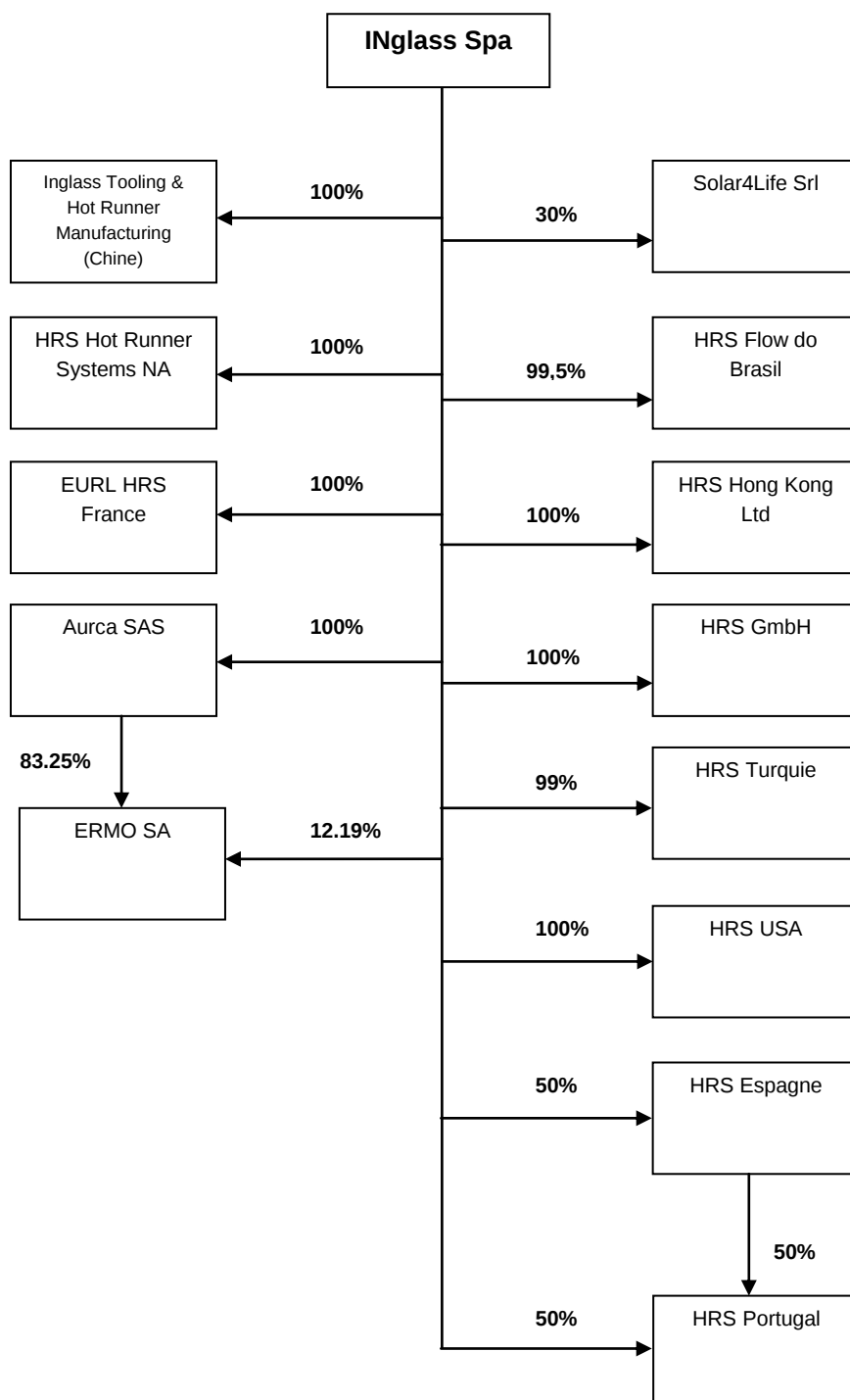
⁴ Ramandolo Immobiliare Srl est une société de droit italien contrôlée directement par M. Ruggero Morandini

Mme Daniela Berto	44.000	1,6 %
Total	2.750.000	100 %

2.7 Pactes d'actionnaires

A la connaissance d'INGlass , il n'existe pas de pacte d'actionnaires au jour du dépôt du présent document.

2.8 Organigramme simplifié



3.1 Composition du Conseil d'administration

Membres	Date de naissance	Date de nomination ou de cooptation
M. Maurizio Bazzo ⁵ (Président)	22 avril 1961	7 mai 2013 (Administrateur) 7 mai 2013 (Président)
M. Tiziano Boscarol (Directeur général)	16 avril 1961	7 mai 2013 (Administrateur) 7 mai 2013 (Directeur général)
Mme Daniela Berto	3 juin 1963	7 mai 2013
M. Osvaldo Carloni	19 novembre 1958	30 avril 2014

3.2 Fonctionnement et pouvoirs des organes d'administration et de direction**3.2.1 Fonctionnement des organes d'administration et de direction**

Conformément à l'article 18 des statuts, le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, le Directeur général, s'il en a été nommé un, un Administrateur ou un Auditeur peuvent demander au Président de convoquer le Conseil d'administration.

3.2.2 Pouvoirs des organes d'administration et de direction

L'article 20 des statuts définit comme suit les pouvoirs du Conseil d'administration d' INglass :

« Il est conféré à l'organe d'administration tous les pouvoirs liés à la gestion ordinaire et extraordinaire de la société, ainsi que toutes prérogatives nécessaires à la bonne exécution de l'objet social, à l'exception des pouvoirs et compétences attribués à l'assemblée générale par la loi. »

L'article 21 précise :

« Le Conseil d'administration veille à ce que la société soit en conformité avec les statuts et la loi, avec les principes de bonne administration et veille en particulier à la bonne gestion des systèmes organisationnels, administratifs et comptables de la société (...).

Le Conseil d'administration devra surveiller les comptes de la société, aussi longtemps que les conditions légales l'exigent, à moins qu'il n'en soit prévu autrement par décision de l'assemblée ordinaire.

⁵ M. Maurizio Bazzo représente l'actionnaire majoritaire, la société Deimos Srl

(...)

La personne ou l'organe en charge de contrôler les comptes de la société doit :

- *Vérifier pendant l'exercice comptable et au moins à chaque semestre, que les comptes de la société ont été correctement tenus et que la tendance des opérations correspond aux écritures comptables ;*
- *Vérifier que les états financiers pour la période donnée et, si il en existe, que les états financiers consolidés, correspondent aux résultats définis dans les écritures comptables et dans les vérifications effectuées, et qu'ils sont conformes aux règles applicables à ces états financiers ;*
- *Etablir dans un rapport une opinion sur les états financiers pour la période donnée, ainsi que sur les états financiers consolidés si cela est requis. »*

3.3 Commissaire aux comptes

La société Reconta Ernst & Young Spa (Via Po, 28, Rome, Italie) est le commissaire aux comptes d' INglass.

Conformément au droit italien, l'assemblée générale des actionnaires a nommé les membres du collège des commissaires aux comptes qui est chargé de veiller au respect des lois et des statuts, des principes de bonne gouvernance ainsi qu'à la fiabilité et à l'adéquation des procédures comptables et de contrôle interne.

Le collège des commissaires aux comptes est composé de :

- Mme Antonietta Biscaro
- M. Manfred Parolin
- Mme Francesca Petrin

3.4 Coût et modalités de financement de l'Offre

Le coût de l'acquisition (hors commissions et frais annexes) de 100% des titres susceptibles d'être apportés à l'Offre s'élève à un montant maximum de 1.113.290 euros.

Ce montant est notamment financé par un prêt de 17.000.000 euros consenti par les banques Banca Nazionale del Lavoro S.p.A. et UniCredit S.p.A à l'Initiateur dans le cadre de l'opération d'acquisition du Bloc de Contrôle et du financement de l'Offre.

Par ailleurs, le montant global de tous frais, coûts et dépenses supportés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre (y compris les honoraires et frais de ses conseillers financiers, conseils juridiques, commissaires aux comptes et autres consultants, ainsi que les honoraires relatifs aux relations publiques et à la communication) est estimé à environ 250.000 euros.

4.1 Activité d'INGlass

L'activité principale de la Société INglass, créée en 1987, consiste à produire des moules, des blocs chauds ainsi que des services à valeurs ajoutés pour ses clients dans la réalisation de pièces plastiques injectées.

4.2 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas à la connaissance de l'Initiateur, de procédure judiciaire ou d'arbitrage qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse ses résultats, sa situation financière, son patrimoine ou son activité.

L'Initiateur est à ce jour impliqué dans trois litiges l'opposant à l'administration fiscale italienne (*Agenzia delle Entrate*) pour des montants de respectivement 129.425 euros (augmenté de pénalités pour un montant de 32.356,25 euros), 607.132 euros (augmenté de pénalités pour un montant de 607.132 euros) et 28.319 euros (augmenté de pénalités pour un montant de 28.319 euros). Les demandes de l'administration fiscale ont été rejetées par les tribunaux compétents. L'administration fiscale italienne ayant cependant fait appel de ces jugements, une condamnation partielle ou totale de l'Initiateur ne peut être totalement exclue.

4.3 Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 2013

Le groupe poursuit sa politique de pénétration des marchés internationaux, en proposant un service de haut niveau partout où ses clients du marché automobile sont implantés. Une attention particulière est prêtée au marché asiatique, qui est perçu comme offrant des perspectives de croissance significative.

4.4 Perspectives de l'exercice en cours

Le groupe entend consolider sa croissance opérationnelle, tant par le biais d'INGlass que de ses filiales, afin d'améliorer ses résultats au regard de ceux obtenus pour l'exercice 2013.

4.5 Facteurs de risques

Les facteurs de risque relatifs à INglass sont inhérents aux données qui figurent dans les comptes présentés ci-dessous. Il s'agit de risques de gestion financière :

- Risques de crédit ;
- Risques de change ;
- Risques de taux d'intérêts ;
- Risques de liquidité ;
- Risque de marché.

INGlass n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant le groupe INglass.

Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'est pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur le groupe INglass, sa situation financière et/ou ses résultats.

5.1 Données extraites des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Société: INglass S.p.A.
 Siège social: SAN POLO DI PIAVE (TV) - Via Piave 4
 Capital: 2,750,000.00 Euro entièrement libéré
 Registre du commerce de TREVISE. No: 01584400988
 REGISTRE ECONOMIQUE ADMINISTRATIF de TREVISE (R.E.A.). No: 282585
 IDENTIFIANT FISCAL No: 01584400988
 TVA No: 03577410263

DONNEES EXTRAITES DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013⁶⁷*(en milliers d'euros)*

<u>BILAN</u>	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2013</u>
ACTIF		
B) ACTIF IMMOBILISE		
I) Immobilisations incorporelles	2,950	4,075
II) Immobilisations corporelles	20,496	26,247
III) IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2,242	2,250
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	25,688	32,572
C) ACTIF CIRCULANT		
I) STOCK	9,965	7,917
II) CREANCES	30,016	39,160
IV) Disponibilités	6,241	4,212
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	46,222	51,289
D) Comptes de régularisation		
Divers	599	271
<u>TOTAL ACTIFS</u>	<u>72,509</u>	<u>84,132</u>

⁶ La traduction en français des intitulés figurant dans les informations financières sélectionnées est une traduction libre de la version originale italienne.

⁷ Les comptes audités ont été arrêtés par le conseil d'administration d'INGlass en date du 29 mars 2014, étant précisé qu'INGlass applique les principes comptables généralement reconnus en Italie et envisage la mise en œuvre des normes IFRS au titre de l'exercice 2014.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

A) CAPITAUX PROPRES	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2013</u>
I) CAPITAL	2,750	2,750
III) Ecart de réévaluation	4,551	7,817
IV) Réserve légale	169	445
VII) Autres réserves	1,951	2,134
VIII) REPORT A NOUVEAU	458	5,784
IX) RESULTAT DE L'EXERCICE	7,808	6,612
Total capitaux propres pour le Groupe	17,687	25,542
Total intérêts minoritaires	2,896	0
TOTAL CONSOLIDE DES CAPITAUX PROPRES	20,583	25,542
B) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1,692	2,497
C) Indemnité de départ du personnel	544	498
D) DETTES	49,463	55,429
E) Comptes de régularisation	227	166
Total dettes et régularisations	227	166
<u>TOTAL DES DETTES ET CAPITAUX PROPRES</u>	<u>72,509</u>	<u>84,132</u>
ENGAGEMENTS HORS BILAN	22,407	18,377

<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2013</u>
A) PRODUITS D'EXPLOITATION	82,648	86,533
B) CHARGES D'EXPLOITATION	68,944	73,548
Dont dotations aux amortissements et provisions	4,062	5,553
<u>DIFF. ENTRE LES PRODUITS ET LE CHARGES DE PRODUCTION</u>	<u>13,704</u>	<u>12,985</u>
C) PRODUITS ET CHARGES DINANCIERES	(1,586)	(2,059)
D) CORRECTIONS APORTEES AUX ACTITS FINANCIERS	(252)	0
E) PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	492	(465)
RESULTAT AVANT IMPOTS	12,358	10,461
RESULTAT DE L'EXERCICE	8,414	6,612
Résultat attribuable aux actionnaires minoritaires	606	0
<u>RESULTAT DU GROUPE POUR LA PERIODE</u>	<u>7,808</u>	<u>6,612</u>

I

5.2 Périmètre de consolidation

Nom de la société	Siège social	Devise	Capital social	Part groupe	Méthode de Consolidation
<u>Société mère</u>					
INglass S.p.A.	San Polo di Piave(TV)	Euro	2,750,000		
<u>Filiales étrangères</u>					
HRS Hot Runner Systems NA Inc.	Canada	Dollar canadien	487,000	100%	Consolidation intégrale
HRS USA (*)	USA	Dollar USr	100,000	100% (*)	Consolidation intégrale
EURL HRS FRANCE	France	Euro	210,000	100%	Consolidation intégrale
HRS Flow do Brasil	Brésil	Real	2,000,000	99,95%	Consolidation intégrale
HRS GmbH	Allemagne	Euro	25,000	100%	Consolidation intégrale
INglass Tooling Man. China	Chinr	Euro	9,045,084	100%	Consolidation intégrale
HRS HONG KONG	Hong Kong	Dollar H-K	10,000	100%	Consolidation intégrale
INglass HRS MAKINE KALIP	Turquie	Turkish lira	40,000	99%	Consolidation intégrale

<u>Société étrangères liées</u>					
Sistemas de canal caliente Iberica	Spain	Euro	30,000	50%	Proportionnelle
SCC – Assistencia Tecnica Unip. Lda (**)	Portugal	Euro	5,000	50% (**)	Proportionnelle

(*) – “HRS USA” est entièrement détenue par “HRS Hot Runner Systems NA Inc.”.

(**) – “SCC – Assistencia Tecnica Unip. Lda” est entièrement détenue par “Sistemas de canal caliente Iberica” et consolidée à 50% dans la consolidation proportionnelle.

6.1 Communiqué en date du 6 mai 2014 relatif à l'annonce de la signature d'un contrat de cession d'actions

INGlass SpA et ERMO ANNONCENT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION D'ACTIONS

Marcillé la Ville, (France), S. Polo di Piave (Italie) le 5 mai 2014

INGlass SpA, société de droit italien, a signé un contrat d'acquisition d'actions en vue de détenir d'une part la totalité des actions de la société AURCA, société de droit français contrôlée par M J Y Pichereau dont le seul actif significatif est constitué de 1.500.070 actions d'ERMO (Études Réalisations Moules et Outillages), correspondant à environ 83,25 % du capital de cette dernière, société de droit français dont les titres sont admis aux négociations du compartiment C d'Euronext Paris et, d'autre part, une quotité de 11,70 % des actions ERMO auprès de la société ICM, et de Messieurs J Pinto et A Launay

Des conditions suspensives à la réalisation définitive de ce contrat (principalement l'obtention d'un financement par INglass) devraient être levées avant le 15 juin 2014 et la réalisation de l'opération devrait intervenir au plus tard le 30 juin 2014.

Le prix d'acquisition des actions ERMO a été fixé à 13,56 euros, faisant apparaître une prime de 32 % par rapport au cours de clôture du 29 avril 2014 (10,27 euros) date à laquelle la cotation de l'action a été suspendue. Le prix des actions AURCA sera déterminé sur la base de ce même prix de l'action ERMO.

En conséquence, en application des dispositions de l'article 234-2 et conformément à celles de l'article 233-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), INglass Spa déposera, en cas de levée des conditions suspensives susvisées, un projet d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) visant les actions ERMO non encore détenues par elle-même ou par AURCA. Au cas où, à l'issue de cette offre, les titres non présentés par les actionnaires minoritaires ne représenteraient pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote, INglass Spa a l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire.

Le prix par action proposé tant pour l'OPAS que pour le retrait obligatoire devrait être égal à celui retenu pour la transaction, savoir 13,56 euros, sous réserve de l'obtention d'une décision de conformité par l'AMF ainsi que des travaux de l'expert indépendant qui appréciera les conditions financières de l'OPAS et, le cas échéant, du retrait obligatoire. À cet égard, le Conseil d'Administration d'ERMO a nommé, le 5 mai 2014, le cabinet Sorgem Évaluation en qualité d'expert indépendant, conformément à l'article 261-1 I et II du règlement général de l'AMF."

La cotation de l'action ERMO reprendra le 6 mai 2014.

Avec l'acquisition d'ERMO, INglass va consolider son leadership dans la production de moules, blocs chauds et les services à valeurs ajoutées pour ses clients dans la réalisation de pièces plastiques injectées

INGlass va pouvoir diversifier sa production du secteur automobile vers les industries des cosmétiques, du packaging de la santé et des soins de la personne.

Déclaration de M M BAZZO président d'INGlass :

En temps que futur nouvel actionnaire d'ERMO nous espérons contribuer activement au développement de l'activité de cette société, ceci grâce à notre présence mondiale et la mise en œuvre de nos synergies

Déclaration de M JY Pichereau président d'ERMO :

Dans le souci d'assurer la pérennité et le développement du groupe ERMO, il est indispensable, aujourd'hui, d'être un acteur majeur dans le domaine du moule multi empreintes au niveau mondial.

La société INglass possède tous les atouts pour réaliser et réussir ce beau projet, tant par son savoir faire que par ses hommes

A Casahoursat, F de Simone, R Bonacina, A Cucciaioni (EY) et F Bailly, A Schaff (Lefevre Pelletier et Associates) agissant, respectivement en tant que conseil financier et juridique pour INglass, T.Febvret (Clipper Corporate Finance), B Saudubray (Sofiges) et P D'hoir (Fidal) agissant respectivement, en tant conseil financier et juridique pour ERMO

À propos de INGlass

Contact Mme Chiara Montagner
Responsable communication
+ 39 0422 750111

À propos de ERMO

Contact: M J-Y Pichereau
Président
+ 33 2 43 00 71 22

6.2 Communiqué en date du 6 juin 2014 relatif à l'acquisition par INglass de 1.719.702 actions ERMO



*Communiqué de presse
Paris, le 6 juin 2014*

INglass SpA DÉTIENT 95,44 % DES ACTIONS D'ERMO

INglass SpA (« **INglass** »), société de droit italien, et ERMO (la « **Société** » ou « **ERMO** »), société de droit français dont les titres sont admis aux négociations du compartiment C d'Euronext Paris, annoncent la finalisation de l'acquisition par INglass de 1.719.702 actions ERMO représentant 95,44 % du capital d'ERMO et 97,20% des droits de vote théoriques de la Société.

Dans le cadre des transactions hors marché conclues ce jour :

- Monsieur Jean-Yves PICHEREAU a cédé, à INglass, 100% des actions de la société AURCA, société par actions simplifiée au capital de 6.494.833 euros, dont le siège social est situé 1, rue Eric TABARLY, 53100 Mayenne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 538 297 250 celle-ci ayant pour seule et unique participation 1.500.070 actions de la Société ;
- Messieurs Jean-Yves PICHEREAU, Jacques PINTO et Alain LAUNAY ont cédé respectivement 8, 19.610 et 23.879 actions de la Société à INglass ; et
- Les sociétés ICM et JP MecaTech ont cédé respectivement 157.471 et 18.664 actions de la Société à INglass.

Il est précisé que les actions ERMO visées ci-dessus ont été acquises, comme annoncé dans le communiqué publié le 5 mai 2014, au prix de 13,56 euros. Les actions AURCA ont été acquises sur la base de ce même prix de l'action ERMO.

Conformément aux dispositions des articles 234-2 et 233-1 2° du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), INglass déposera dans les prochains jours un projet d'offre publique d'achat simplifiée (l'« **OPAS** ») sur les actions ERMO non encore détenues par elle-même.

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les actionnaires minoritaires de la Société ne représentant pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'ERMO, INglass entend mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'OPAS. Le prix proposé tant pour l'OPAS que pour le retrait obligatoire devrait être égal au prix payé par INglass aux termes de la transaction présentée, soit 13,56 euros par action ERMO, sous réserve



de l'obtention d'une décision de conformité par l'AMF ainsi que des travaux de l'expert indépendant qui appréciera les conditions financières de l'OPAS et, le cas échéant, du retrait obligatoire.

A cet effet, le Conseil d'administration d'ERMO a nommé, le 5 mai 2014, le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par Messieurs Maurice NUSSENBAUM et Teddy GUERINEAU en qualité d'expert indépendant, conformément aux dispositions des articles 261-1 I et II du règlement général de l'AMF.

Le Conseil d'administration d'ERMO réuni le 22 mai 2014 a décidé de coopter Messieurs Ruben VIDOTTO et Thierry HANIN, en qualité d'administrateurs, respectivement en remplacement de Madame Carine PAVARD et de Monsieur Alain PICHEREAU, démissionnaires, pour la durée restant à courir de leur mandat soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'ERMO, tenu ce jour, a constaté la démission de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat, de Monsieur Bertrand HUGAIN et de Monsieur Jean-Yves PICHEREAU par ailleurs démissionnaire de ses fonctions de Président Directeur Général. En conséquence, le Conseil d'administration d'ERMO a décidé de coopter Messieurs Boscariol TIZIANO et Maurizio BAZZO, en qualité d'administrateurs, respectivement en remplacement de Monsieur Bertrand HUGAIN et de Monsieur Jean-Yves PICHEREAU pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ce même Conseil a également décidé de nommer Monsieur Maurizio BAZZO en qualité de Président Directeur Général d'ERMO.

A ce jour, le Conseil d'administration de la société ERMO est composé de cinq membres, savoir :

- Monsieur Maurizio BAZZO, Président Directeur Général ;
- Monsieur Alain LAUNAY, administrateur ;
- Monsieur Boscariol TIZIANO, administrateur ;
- Monsieur Ruben VIDOTTO, administrateur et
- Monsieur Thierry HANIN, administrateur.

Avec l'acquisition d'ERMO, INglass va consolider son leadership dans la production de moules, blocs chauds et les services à valeurs ajoutées pour ses clients dans la réalisation de pièces plastiques injectées.

INGlass va pouvoir diversifier sa production du secteur automobile vers les industries des cosmétiques, du packaging de la santé et des soins de la personne.

Clipper Corporate Finance (T. Febvret), SOFIGES (B.Saudubray) et FIDAL (P. D'hoir et A. Viros) ont conseillé ERMO.



EY (A Casahoursat, F de Simone, R Bonacina, A Cucciaioni), **Lefèvre Pelletier et Associés** (F.Bailly, A.Schaff, L.Cavalier) et **Oddo Corporate Finance** (O.Guignon, R.Attard) ont conseillé INglass.

À propos de INGlass

Contact : Mme Chiara Montagne

Responsable communication

+ 39 0422 750111

À propos de ERMO

Contact : Mme Chiara Montagne

Responsable communication

+ 39 0422 750111

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document qui a été déposé le 25 juin 2014 et qui sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par INglass et visant les actions de la société Ermo. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

INglass

Monsieur Maurizio Bazzo
Président – Directeur Général